

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, et RICHAUD.

Absents excusés : Madame RENON et Messieurs CHAUVEAUX, DAUMAS

Convocation et affichage : 09/12/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6.

Annule et remplace la délibération 61/2025 – Erreur matérielle

Objet : PROJET AMENAGEMENT CANTINE, TRAVAUX DE VOIRIE, TRAVAUX ACCES ET AMENAGEMENT DE L'AIRE MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FODAC 2026

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la subvention au titre du FODAC est une aide du département qui permet d'obtenir une subvention de 55 % des travaux pour des petits projets. Il est possible de présenter plusieurs projets pour obtenir cette aide.

Monsieur le Maire propose de présenter 3 projets pour cette année :

- l'aménagement de la cantine dans la nouvelle salle de l'école (ce projet avait été évoqué lors du conseil du 20 octobre).

Ce déplacement de la cantine dans les locaux de l'école sera plus pratique pour le fonctionnement de la cantine et permettra d'utiliser pleinement la salle Montebelle pour des activités ou des réunions en journée. Pour que ce local soit opérationnel il est nécessaire d'équiper cette salle en matériel divers : armoire, table et plonge inox avec douchette, lave-vaisselle professionnel pour un coût de 4743.00 €HT.

- l'accès et l'aménagement de l'aire multi sports.

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette aire multi sports est très fréquentée par les enfants et les adolescents de la commune. Pour en sécuriser l'accès il est nécessaire de créer une entrée par le chemin de Saint-Pons, ce qui permet aux utilisateurs d'éviter de passer par la route départementale. Les travaux comprennent la fourniture et la pose d'un grillage souple vert de 1,50 m de haut, le terrassement du cheminement, la pose d'une buse et le remblai de la rigole existante, pour un coût de 2465.00 €HT. Il est nécessaire aussi d'acheter un banc dont le coût est estimé à 411,49 €HT

- des travaux de voirie.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la rue de la Bouironne se dégrade très souvent et très rapidement et que la pose d'emplois ou d'enrobés à froid n'est pas suffisante pour la maintenir en bon état. Il propose de réaliser un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume gravillonnée au 6/10 et au 4/6 pour un coût estimé de 14750,60 €HT.

Le coût total estimé de ces projets se monte à 22 370,09 €HT

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les travaux exposés ci-dessus pour un montant totale de 22 370.09 € HT;**
- **Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC 2026 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

*Département FODAC :	12 303.55 € soit 55 %
*Commune :	10 066.54 € soit 45%
Total :	22 370.09 €
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 12 janvier 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS